



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) HAINÉ

Prénoms Elodie marie claire

Profession ou qualité Présidente de l'association FCPE

Domicile 19 avenue de Toulouse

31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un
débit de boisson temporaire

A Villefranche de Lauragais

Du 11/06/2023

au 11/06/2023

A l'occasion de (1) vide grenier

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 11/06/2023

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du
code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités
territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

L'association FCPE

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 11/06/2023

de

8

heures.

Au 11/06/2023

jusqu'à

20

heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 20/03/2023

